



**Réponse de Madame Elisabeth MARGUE, Ministre de la Justice,
à la question parlementaire n °878 du 12 juin 2024 des honorables députés Mars DI
BARTOLOMEO et Dan BIANCALANA**

Ad 1)

Sur la période s'étendant du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 13 juin 2024, 70 jugements sur accord ont été rendus en matière de fraude fiscale, dont 68 dans la circonscription de Luxembourg et 2 dans la circonscription de Diekirch. Le montant total de l'impôt éludé concerné par ces affaires s'élève à 22.179.992,- EUR.

Des données précises sont reprises dans les deux tableaux ci-dessous, regroupées pour chacune des deux circonscriptions.

Période 01.01.2019-13.06.2024 – Parquet Luxembourg – jugements sur accord en matière fiscale (tentative de fraude fiscale aggravée, fraude fiscale aggravée, tentative d'escroquerie fiscale, escroquerie fiscale) en matière d'impôts directs (article 396/397 AO) et en matière d'impôts indirects (article 80 LTVA)
ACD = Administration des contributions directes
AED = Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la Tva
L'abréviation correspondante (« ACD, AED ») dans la troisième colonne vise le type d'impôt éludé, à savoir pour l'ACD, l'impôt sur le revenu, l'impôt commercial communal, l'impôt sur le revenu des collectivités, l'impôt foncier) et pour l'AED la taxe sur la valeur ajoutée (« TVA »)

Année	Prévenus condamnés	Type d'impôt	Montant d'impôt éludé	Peine
2019 3 jugements	7 personnes physiques condamnées	3 ACD 0 AED	1.992.819,65€	4 fois peine d'emprisonnement 345.000€ amende
2020 6 jugements	6 personnes physiques condamnées	6 ACD 0 AED	3.755.859,45€	1 fois peine d'emprisonnement 502.000€ amende
2021 12 jugements	6 personnes physiques condamnées 6 personnes morales condamnées	12 ACD 0 AED	2.271.034,90€	0 fois peine d'emprisonnement 383.000€ amende
2022 22 jugements	17 personnes physiques condamnées	19 ACD	7.486.278,00€	4 fois peine d'emprisonnement 816.500€ amende

	5 personnes morales condamnées	4 AED ¹		
2023 12 jugements	9 personnes physiques condamnées 4 personnes morales condamnées	11 ACD 1 AED	3.602.357,00€	0 fois peine d'emprisonnement 357.300€ amende
2024 13 jugements	6 personnes physiques condamnées 7 personnes morales condamnées	10 ACD 4 AED ²	2.066.311,00€	0 fois peine d'emprisonnement 267.000€ amende
Total : 68 jugements	51 personnes physiques condamnées 22 personnes morales condamnées	61 ACD 9 AED	21.174.660€	9 fois peine d'emprisonnement 2.670.800€ d'amende

Période 01.01.2019-13.06.2024 – Parquet Diekirch – jugements sur accord en matière fiscale (tentative de fraude fiscale aggravée, fraude fiscale aggravée, tentative d'escroquerie fiscale, escroquerie fiscale) en matière d'impôts directs (article 396/397 AO) et en matière d'impôts indirects (article 80 LTVA)

Date	Prévenus condamnés	Type d'impôt	Montant d'impôt éludé	Peine
2021 2 jugements	2 personnes physiques condamnées	2 ACD 0 AED	1.005.332,00€	0 fois peine d'emprisonnement 160.000€ d'amende

Ad 2)

Si l'on retient comme critère de gravité le montant d'impôt éludé, l'affaire la plus grave visait un prévenu qui avait éludé 2.095.000,- EUR d'impôts directs.

Ad 3)

¹ Cette discordance s'explique par le fait qu'il se peut qu'un seul et même jugement comporte une condamnation pour une infraction fiscale en matière d'impôts directs (ACD) et en matière d'impôts indirects (AED).

² Cette discordance s'explique par le fait qu'il se peut qu'un seul et même jugement comporte une condamnation pour une infraction fiscale en matière d'impôts directs (ACD) et en matière d'impôts indirects (AED).

En pratique, le droit d'initiative est le plus souvent exercé par le Parquet (dans plus de 90 % des cas).

Ad 4)

Un groupe de travail a été constitué, regroupant des magistrats qui effectue une évaluation de la procédure actuelle du jugement sur accord. Il est précisé à ce titre que depuis son entrée en vigueur en 2015, cette procédure a été appliquée à de très nombreuses infractions de droit commun.

Ad 5)

Comme détaillé ci-dessus, entre le 1^{er} janvier 2019 et le 13 juin 2024, 70 jugements sur accord ont été rendus en matière fiscale pénale et au total 53 personnes physiques et 22 personnes morales ont été condamnées.

Les jugements sur accord sont soumis au même régime de transparence que les affaires « normales ».

A l'instar de toutes les autres affaires citées selon la procédure « normale », les affaires de jugement sur accord figurent en premier lieu sur les feuilles d'audience que le service de presse communique aux journalistes avant l'audience. Y figure le numéro de dossier, le nom du prévenu, la nature des infractions reprochées et la mention « jugement sur accord ». Ces feuilles d'audience sont adressées aux journalistes le jeudi ou le vendredi de la semaine précédant la semaine de l'audience.

Les affaires de jugement sur accord figurent par ailleurs sur une deuxième feuille d'audience, indiquant la date du prononcé. Cette feuille d'audience est également communiquée aux journalistes.

Finalement, à l'instar de toutes les décisions pénales, les jugements sur accord figurent, après anonymisation, sur le site justice.public.lu et sont accessibles au grand public.

Luxembourg, le 12 juillet 2024.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue